



BOURSE PAUL-ANDRÉ CRÉPEAU 2022 – 2023

La Bourse d'études en langue française de l'Institut canadien d'études juridiques supérieures permet d'acquitter les droits de scolarité payables à une université à l'extérieur du Canada dans un programme d'études dispensé en langue française et une partie des coûts de subsistance et de déplacement, sous réserve de tout autre octroi monétaire que reçoit le ou la bénéficiaire. L'Institut canadien d'études juridiques supérieures détermine annuellement le montant de la bourse, jusqu'à concurrence de 20 000 \$ pour l'année 2022-2023, en tenant compte notamment des droits de scolarité et des autres coûts de subsistance et de déplacement prévus.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Cette bourse a pour objet de financer des études supérieures en droit visant l'obtention d'un diplôme de deuxième cycle ou de troisième cycle (l'équivalent d'une maîtrise ou d'un doctorat en droit dans une université canadienne), dans un programme dispensé en langue française dans une université à l'extérieur du Canada ou encore de permettre d'effectuer un séjour d'une année dans le cadre d'un programme doctoral en cotutelle avec une université à l'extérieur du Canada de langue française. Le ou la récipiendaire doit avoir obtenu son baccalauréat ou une maîtrise en droit d'une université canadienne dans les quatre ans précédant l'année d'études projetée.

Pour pouvoir bénéficier de cette bourse, il faut avoir été accepté par une université à l'extérieur du Canada dans un programme d'études dispensé en langue française en vue de poursuivre des études supérieures en droit ou être déjà inscrit et engagé dans un programme doctoral en cotutelle. Les candidats ne sont pas obligés d'avoir une confirmation de leur admission au moment de la soumission de leur dossier ou de la sélection du récipiendaire de la bourse.

CANDIDATURES

Les candidatures doivent inclure :

1. un curriculum vitæ;
2. une déclaration écrite de la personne intéressée expliquant son projet d'études supérieures ou, s'il y a lieu, l'état d'avancement de son doctorat en cotutelle;
3. une copie de ses relevés de notes d'études de premier et de second cycles, d'études de droit ou d'un cours de formation professionnelle du Barreau, selon le cas;
4. un maximum de trois lettres de recommandation; et
5. un état des droits de scolarité et des coûts de subsistance et de déplacement prévus.

Les candidatures doivent parvenir, par la poste ou par courrier électronique, **AU PLUS TARD LE 31 DÉCEMBRE 2021**, à :

Anne Thomas, Vice-présidente et Secrétaire
Institut canadien d'études juridiques supérieures
C.P. 43538, Bureau de poste de Leaside
1601, avenue Bayview
Toronto (Ontario) M4G 4G8
Téléphone : 416 429 3292
Courriel : info@canadian-institute.com
Site Web : www.canadian-institute.com

EXAMEN DES CANDIDATURES

Un comité de sélection, constitué à cette fin annuellement par l'Institut, examine les candidatures en fonction notamment de la qualité du dossier académique et du projet d'études. L'octroi d'une bourse est soumis à la vérification par le comité que les différents critères d'admissibilité sont satisfaits. Le comité de sélection se réserve le droit de ne pas octroyer la bourse en l'absence de candidatures qu'il estime qualifiées. Les décisions du comité de sélection sont sans appel.

SÉLECTION DE LA PERSONNE RÉCIPENDIAIRE DE LA BOURSE

L'Institut communiquera d'ici le 15 avril 2022 avec l'éventuelle personne récipiendaire de la bourse.